

# Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**Initiative pour une révision totale de la Constitution**

# Imprimer

## Éditeur

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Contributions de

Buchwalder, Mathias

## Citations préféré

Buchwalder, Mathias 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Initiative pour une révision totale de la Constitution, 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), téléchargé le 13.05.2025.

# Sommaire

<b>Chronique générale</b>	1
<b>Eléments du système politique</b>	1
Problèmes politiques fondamentaux	1
Questions de constitution	1

## Abréviations

**BGE**            bedingungsloses Grundeinkommen

---

**RBI**            revenu de base inconditionnel

# Chronique générale

## Éléments du système politique

### Problèmes politiques fondamentaux

#### Questions de constitution

INITIATIVE POPULAIRE  
DATE: 20.04.2022  
MATHIAS BUCHWALDER

Un comité composé de neuf personnes a lancé une **initiative demandant une révision totale de la Constitution**. Il a jusqu'au 19 octobre 2023 pour rassembler les 100'000 signatures nécessaires afin que le projet aboutisse à une votation populaire. À la tête du comité se trouve l'argovien Pius Lischer, connu pour son combat en faveur du revenu de base inconditionnel (RBI). Le RBI est justement l'une des revendications des initiant.e.s, qui désirent l'inscrire dans la nouvelle Constitution. Parmi leurs autres propositions figure l'introduction d'une taxe sur les combustibles. Celle-ci devrait remplacer les impôts et cotisations obligatoires, qui seraient purement et simplement supprimés. Pour rappel, la Constitution actuelle date de 1999. La dernière révision totale a notamment permis d'instaurer un catalogue de droits fondamentaux complet, alors que ceux-ci étaient jusqu'alors garantis par le droit constitutionnel non-écrit, via la jurisprudence du Tribunal fédéral.<sup>1</sup>

---

1) 24H, Lib, 20.4.22